

PIÈCES JOINTES

- ☐ cni, ☐ attestation de superficie privative, ☐ état "amiante", ☐ constat “plomb”, ☐ état “gaz”, ☐ état “termites”,
- ☐ plan cadastral, ☐ état “électricité”, ☐ “DPE”, ☐ contrôle d’assainissement, ☐ bornage, ☐ synthèse géorisques,
- ☐ police d’assurance dommages ouvrage, ☐ état des risques et pollutions ☐ certificat de compétence du diagnostiqueur,
- ☐ déclaration de financement sans emprunt, ☐ déclaration de remise en main propre de l'acte ☐ carnet d’entretien
- ☐ dernier avis de taxe foncière, ☐ attestation de paiement intégral des entreprises ayant réalisées les travaux,
- ☐ statuts de société, ☐ extrait kbis, ☐ procuration, ☐ contrat de location, ☐ liste détaillée du mobilier, ☐ mandat de vente,
- ☐ factures des travaux, ☐ police assurance décennale, ☐ information présence mérule, ☐ constat sécurité piscine,
- ☐ notice d’information relative aux droits et obligations des copropriétaires, ☐ diagnostic technique global,
- ☐ règlement de copropriété et état descriptif de division, ☐ fiche synthétique de la copropriété, ☐ pré état daté,
- ☐ modificatifs au règlement de copropriété et état descriptif de division, ☐ décomptes de charges
- ☐ 3 derniers procès verbaux d’assemblées générales, ☐ certificat article 20,

☐

À défaut d'annexion à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente, l'acquéreur reconnaît que le notaire ou le vendeur lui a remis le règlement de copropriété, le carnet d'entretien et l'état descriptif de division (Code de la construction et de l'habitation, article L. 721-2).

